

Arrangement et Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Nouvelle publication sur le système de Madrid, version révisée du *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid* et formulaires officiels du système de Madrid (formulaires MM) modifiés

Nouvelle publication sur le système de Madrid

1. Une nouvelle publication sur le système de Madrid est désormais disponible sur le site Web du système de Madrid à l'adresse <http://www.wipo.int/madrid/fr/forms/>. Elle cible en particulier les petites et moyennes entreprises et les utilisateurs peu familiers du système de Madrid. Cette publication est divisée en deux parties : la partie I donne une brève description du système de Madrid et de ses principales caractéristiques; la partie II explique de manière plus concrète comment remplir certains formulaires qui peuvent être utilisés dans le cadre du système de Madrid.
2. Le Manuel sera également disponible en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe.

Révision du Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

3. Une version légèrement remaniée du Guide est maintenant publiée sur le site Web du système de Madrid à l'adresse <http://www.wipo.int/madrid/fr/guide/>. Le texte a été actualisé afin de tenir compte des récentes modifications apportées au règlement d'exécution commun. Le Guide est disponible en français, anglais et espagnol. Des versions en arabe, chinois et russe suivront.

Modification des formulaires officiels du système de Madrid (formulaires MM)

4. Les formulaires officiels du système de Madrid (formulaires MM), disponibles sur le site Web du système de Madrid à l'adresse <http://www.wipo.int/madrid/fr/forms/>, ont été révisés de manière à en faciliter l'utilisation et à en préciser le contenu.

5. Les modifications les plus importantes portent sur les informations et coordonnées relatives au Service aux clients de Madrid (figurant sur la page de couverture des formulaires), et sur le choix du courrier électronique pour les communications avec le Bureau international de l'OMPI. En effet, lorsque le déposant/titulaire ou son mandataire indique une adresse électronique dans les formulaires, toute correspondance émise par le Bureau international en relation avec la demande internationale ou l'enregistrement international qui en est issu sera envoyée exclusivement par voie électronique.
6. Le formulaire de demande d'inscription d'une limitation dans un enregistrement international (MM6) a été simplifié et prévoit désormais que toute classe qui ne fait pas l'objet d'une limitation à la rubrique 5 du formulaire restera telle qu'enregistrée.
7. Les formulaires MM révisés sont disponibles en français, anglais et espagnol.

12 mars 2014